

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.507
27 avril 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 avril 1989, à 10 heures.

Président : M. Harrison Gicheru (Kenya)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 507ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence va terminer aujourd'hui l'examen de questions en suspens. Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Comme il s'agit de la dernière séance plénière de la première partie de la session de 1989, j'ai l'intention, une fois que la liste des orateurs sera épuisée, de saisir la Conférence de la question de la date d'ouverture de la seconde partie de la session.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, de la France et de la République démocratique allemande. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vajnar.

M. VAJNAR (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que la délégation kényenne, pour avoir dirigé avec efficacité les travaux de la Conférence durant le mois d'avril. Je voudrais aussi remercier sincèrement l'Ambassadeur Yamada du Japon pour les efforts qu'il a déployés en sa qualité de Président pour le mois de mars, et qui ont abouti à certains résultats positifs évidents.

Je n'ai pas l'intention de dresser ici le bilan complet de la session de printemps, car cela sera accompli tout à l'heure par l'Ambassadeur Dietze, de la République démocratique allemande, au nom du Groupe des pays socialistes, donc au nom de ma délégation également. J'évoquerai, dans mon intervention d'aujourd'hui, quelques questions qui présentent un intérêt particulier pour ma délégation. Je commencerai bien entendu par le point 1 de notre ordre du jour, à propos duquel la Tchécoslovaquie a présenté l'été dernier une proposition de mandat pour un comité spécial.

Ma délégation regrette que la Conférence ne soit pas parvenue à engager un examen constructif quelconque des questions prioritaires relatives au désarmement nucléaire qui figurent à son ordre du jour. Si nous regrettons particulièrement qu'aucun travail pratique concernant l'interdiction des essais nucléaires n'ait été entrepris, nous constatons en revanche avec satisfaction que les consultations sur le mandat pour un organe subsidiaire pertinent se sont quelque peu intensifiées - grâce à l'Ambassadeur Yamada du Japon et surtout alors que ce dernier assurait la présidence de la Conférence - et qu'elles se poursuivent. Nous trouvons réconfortant que, à partir de la proposition tchécoslovaque contenue dans le document CD/863, une certaine convergence de vues ait commencé à se faire au cours de ces dernières semaines sur la question d'un mandat pour un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour. Il semble que la vaste majorité des délégations partagent face à la question un sentiment d'urgence qu'accentue le fait que, dans un couple de jours, commenceront à New York les préparatifs de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'année prochaine.

(M. Vajnar, Tchécoslovaquie)

Etant donné que le Traité d'interdiction partielle des essais existe depuis plus d'un quart de siècle et vu les progrès considérables qui ont été enregistrés aux négociations bilatérales soviéto-américaines, la Conférence pourrait se donner des objectifs plus ambitieux que ceux énoncés dans le document CD/863. Il convient de souligner que les débats très longs sur les questions de procédure ne rapprochent en rien la Conférence de la réalisation des objectifs qui sont censés être les siens. A notre avis, toutefois, ce débat qui porte en apparence sur des questions de procédure traduit en fait des divergences de conception quant au fond.

Nous avons l'espoir que la session de 1989 aura ceci de particulier que la Conférence y sera parvenue à engager des travaux relatifs à une interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre d'un organe subsidiaire. Une fois rétabli - et nous souhaitons que cela se produise déjà durant la seconde partie de la session - ce comité aura pour tâche d'arrêter son programme de travail. Sans savoir au juste quel sera en définitive son mandat, je ne me hasarderai pas à donner d'opinion précise sur la conception de son programme. Cela dit, la délégation tchécoslovaque estime que ce comité pourrait être chargé des grandes questions suivantes :

Premièrement, la portée d'une interdiction des essais nucléaires. Maints pays ont affirmé qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires devait être global et proscrire toutes les explosions nucléaires. La délégation tchécoslovaque partage entièrement ce point de vue.

Deuxièmement, la structure du système de vérification. Outre la surveillance sismologique, plusieurs délégations ont suggéré de recourir à des moyens de vérification tels que la surveillance de la radioactivité des masses d'air, la télédétection par satellite et des inspections sur place.

Troisièmement, le cadre organisationnel des travaux relatifs au système de vérification. Il a été proposé de créer un groupe d'experts techniques à cette fin. A cet égard, le comité pourrait envisager la possibilité d'élargir la portée des activités du Groupe d'experts scientifiques. Les membres de ce groupe pourraient étudier, avec d'autres experts, les possibilités concrètes d'appliquer diverses mesures de vérification et les conditions essentielles à leur institution.

Quatrièmement, les arrangements administratifs et institutionnels à prendre dans le cadre d'une interdiction des essais nucléaires et l'établissement d'organes chargés de veiller au respect de cette interdiction.

Plusieurs propositions touchant une interdiction des essais nucléaires ont été soumises. La Tchécoslovaquie est l'un des auteurs du document CD/756, intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires", et nous estimons qu'un comité spécial au titre du point considéré pourrait utilement l'étudier en même temps que d'autres propositions sur la question. Particulièrement intéressante à cet égard est la proposition de la République démocratique allemande figurant dans le document CD/902 qui concerne la vérification d'une interdiction des essais nucléaires.

(M. Vajnar, Tchécoslovaquie)

Quant à cet autre point prioritaire de notre ordre du jour qu'est la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la délégation tchécoslovaque regrette que les travaux du Comité spécial chargé de cette question aient été retardés sans raison valable. Quand ceux-ci ont enfin repris, en avril, il est devenu tout à fait évident que les méthodes de travail imposées au Comité l'empêchaient d'axer le débat sur un objectif précis. Nous examinons toute une gamme de questions à la fois, sans avancer sur aucune.

Il est possible que l'adoption de certaines mesures soit hors de portée; mais ce n'est pas parce qu'il serait prématuré de les mettre en oeuvre ou que la majorité d'entre nous interprète mal le régime juridique actuellement applicable à l'espace, comme une ou deux délégations voudraient nous le faire croire. La véritable raison en est que certains pays ne sont pas disposés à négocier des mesures susceptibles de limiter effectivement et de compromettre le programme d'activités militaires dans l'espace qu'ils mènent actuellement.

A l'évidence, le Comité spécial ne peut pas travailler efficacement sur toutes les questions à la fois. La délégation tchécoslovaque estime qu'il devrait s'attacher à en examiner quelques-unes, afin d'arriver à certaines conclusions et décisions communes. Nous préférierions très nettement qu'il s'attache à étudier des mesures visant directement à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Toutefois, si cela n'était pas possible dans l'immédiat, il pourrait commencer à travailler concrètement sur des mesures - de confiance, pourrait-on dire - visant à rendre les activités liées à l'espace plus transparentes ou, simplement, à régler le mouvement des objets dans l'espace. Plusieurs propositions ont été avancées à cet égard et il y aurait quelque avantage à les mettre en oeuvre. Il serait peut-être utile que le Comité spécial renonce pendant la seconde partie de la session, à aborder d'une manière générale et globale les trois questions à son programme de travail, pour se concentrer sur quelques problèmes qui intéressent davantage les délégations. Sans rien modifier aux trois niveaux de son programme de travail, le Comité spécial pourrait commencer par identifier clairement la nature de ces questions - ou d'une seule question - puis terminer dans quelle mesure elles sont ou non déjà réglées par le régime juridique en vigueur et, enfin, étudier les moyens les plus efficaces de mettre en oeuvre les propositions existantes. La délégation tchécoslovaque serait disposée, afin que le comité puisse orienter davantage ses travaux vers des objectifs précis, à faire preuve de la plus grande souplesse dans le choix des questions qui seraient examinées plus intensivement cet été. Nous ne proposons nullement d'établir une échelle permanente de priorités, puisqu'il serait impossible dans l'immédiat de parvenir à un consensus sur l'importance relative des questions. Plusieurs pays, dont la Tchécoslovaquie, ont demandé qu'il y ait une participation plus active d'experts à nos débats sur le point 5. Nous ne partageons pas l'opinion suivant laquelle nos travaux n'ont pas encore suffisamment avancé pour qu'il soit utile d'y associer régulièrement des experts techniques. Nous estimons que c'est précisément un débat organisé, avec une plus large participation d'experts, qui nous fait le plus défaut. La délégation même qui a émis des doutes quant à l'utilité d'associer des experts à nos travaux s'est félicitée des contributions concrètes apportées dans le passé par des experts; elle-même a affirmé que

(M. Vajnar, Tchécoslovaquie)

les questions à l'examen n'étaient pas suffisamment bien comprises et que les propositions avancées n'étaient pas fondées sur une connaissance technique précise du sujet. On s'attendrait à ce que cette délégation soit la première à se prononcer en faveur de la participation d'experts et contribue activement à l'assurer.

Un certain nombre de délégations ont fait ressortir l'importance que les pourparlers bilatéraux soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales revêtaient en soi et pour les travaux de la Conférence du désarmement. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. En même temps, d'aucuns ont affirmé que nos débats s'en trouveraient limités dans une certaine mesure. Nous ne pensons pas que cela soit juste : les négociations multilatérales et bilatérales sur le désarmement sont complémentaires et les unes ne limitent ni n'excluent les autres. Toute mesure convenue à l'échelon bilatéral et visant à prévenir une course aux armements dans l'espace ne peut que contribuer aux efforts que nous déployons à l'échelon multilatéral. Seule la lenteur des négociations bilatérales ou l'absence de telles négociations pourrait constituer un facteur de limitation. La Tchécoslovaquie a l'espoir que les pourparlers bilatéraux soviéto-américains sur les armes stratégiques nucléaires et spatiales reprendront bientôt et ne subiront plus de retard injustifié.

La délégation tchécoslovaque constate avec satisfaction que le Comité spécial des armes chimiques a intensifié ses travaux. Il le fallait absolument pour remplir le mandat issu de la Conférence de Paris, à laquelle nous devons tant. Plusieurs questions ont été examinées à fond et des progrès ont été enregistrés à certains égards. En particulier, les textes incorporés à l'annexe relative aux produits chimiques en vue d'un examen plus poussé, semblent nous avoir mis sur la voie d'un progrès sur certaines questions techniques qui n'avaient pas été abordées - ou avaient été examinées sans grand succès - au cours des années précédentes. La Tchécoslovaquie est favorable à la poursuite active de ces travaux et espère que les résultats en seront incorporés au texte évolutif de manière à ne pas en affaiblir la structure, mais bien plutôt à en harmoniser et à en renforcer les éléments.

Le débat sur ce qu'on appellera le plan de vérification ne peut guère être qualifié de concluant. Cependant, il a été utile dans la mesure où, à notre avis, il a confirmé que le concept de vérification de la convention sur les armes chimiques ne deviendrait suffisamment clair à tous égards que lorsque les types essentiels d'activités de contrôle suggérées il y a des années et examinées depuis longtemps, seront arrêtés sous une forme définitive et acceptés par tous les participants aux négociations. Nous pensons que les résultats des inspections expérimentales nationales et internationales nous aideront bientôt à mettre la dernière main aux procédures touchant les inspections systématiques de routine. La Tchécoslovaquie accepterait de mettre à disposition l'une de ses installations aux fins d'une telle inspection. Si nous sommes d'accord pour dire que ces inspections doivent être bien préparées, nous ne pensons pas que l'existence de certaines divergences de conception quant aux différentes inspections expérimentales multilatérales soit nécessairement préjudiciable. Nul besoin, selon nous, de craindre d'éventuels conflits. Si nous voulons ajuster avec précision le texte

(M. Vajnar, Tchécoslovaquie)

de la convention, il est peut-être plus utile de reconnaître et d'analyser les difficultés à fond, après coup, que d'éviter scrupuleusement tout problème au stade des inspections expérimentales multilatérales. Par conséquent, la Tchécoslovaquie préférerait ne pas remettre sans raison valable ces inspections et serait prête à accueillir une équipe d'inspecteurs internationaux dès la seconde partie de la session.

Il faudrait aussi, lorsque la session reprendra, que nous nous penchions sur la question des inspections par mise en demeure. Certains estiment qu'elles ont une signification politique et sont de nature à susciter l'affrontement; d'autres affirment qu'elles constituent simplement un autre moyen de vérification qui pourrait être mis en oeuvre normalement. Dans certains cas, voire la plupart du temps, ces inspections devraient se dérouler sans heurts ni incident. Il se peut que, dans d'autres, elles comportent des éléments qui prêtent à l'affrontement, selon les motifs de la demande, les participants au processus de mise en demeure ou les résultats de l'inspection. Toutefois, ce qui importe, c'est de s'entendre sur toutes les procédures d'inspection, de telle sorte que soient clairement stipulés les droits et obligations des Etats parties, le rôle et les activités des inspecteurs, et le processus postérieur à la réalisation de l'inspection par mise en demeure.

Cela dit, l'article IX est complexe et nous nous garderons bien des simplifications sommaires. Plusieurs approches se sont développées au cours de ces dernières années et, de toute évidence, la position de maintes délégations est loin d'être claire. De fait, il serait intéressant de savoir si les auteurs du document CD/500 continuent à souscrire inconditionnellement à toutes les dispositions pertinentes figurant dans ce projet, ou si l'angle sous lequel ils abordent certains problèmes a changé. Nous avons l'impression que pour certains le caractère obligatoire des inspections considérées n'implique pas nécessairement l'obligation inconditionnelle, sans droit de refus, d'accepter une telle inspection à la demande de l'un quelconque des Etats parties. La délégation tchécoslovaque se demande également si, de l'avis des Etats-Unis, la procédure d'inspection par mise en demeure peut s'appliquer à tout emplacement ou à toute installation, sans limitation aucune. Nous estimons qu'il importe de tirer au clair ces questions essentielles avant de s'attaquer une dernière fois à l'article IX.

A la première partie de la session, la Conférence a consacré passablement de temps à l'examen de l'idée des inspections spéciales, ou des contrôles ad hoc. La délégation du Royaume-Uni a soumis à ce sujet une proposition qui nous paraît utile et intéressante. Il serait peut-être judicieux d'étudier plus avant cette approche ainsi que les propositions précédentes sur la question. La délégation tchécoslovaque souhaiterait qu'il soit possible, à la seconde partie de la session, de clarifier encore les positions tant sur le champ d'application des inspections ad hoc que sur les procédures y relatives. Une idée plus claire de ce type de vérification faciliterait aussi l'examen d'autres moyens de vérification, notamment les inspections par mise en demeure.

(M. Vajnar, Tchécoslovaquie)

La délégation tchécoslovaque partage l'opinion suivant laquelle il importe que la composition du Conseil exécutif soit équitable et que les modalités de prise des décisions au sein de cet organe soient efficaces, afin d'éviter les heurts dans l'application de la convention sur les armes chimiques. Force est de restreindre la participation au Conseil exécutif, si l'on veut qu'il soit en mesure d'agir efficacement chaque fois que de besoin. Son action doit être motivée par la prise en considération des vues et intérêts de toutes les régions et de tous les groupes d'Etats. Pour que le Conseil exécutif soit représentatif, il convient que les Etats en soient membres à tour de rôle et que la composition en soit fondée principalement sur des critères géographiques et politiques. La composition de ce conseil devrait aussi être déterminée par le degré de développement de l'industrie chimique dans les différents Etats. Le sens du compromis et l'esprit de coopération devraient prévaloir lorsque cet organe prend ses décisions, mais si des décisions injustifiées pouvaient lui être imposées du fait de sa composition, le fonctionnement de la convention sur les armes chimiques s'en trouverait entravé.

C'est aujourd'hui la dernière séance plénière de la Conférence à laquelle prend part l'ambassadeur Nazarkine de l'Union soviétique, qui se voit confier de nouvelles fonctions importantes. Pour ma part, après des années de collaboration avec lui il y a quelques années, je regrette de n'avoir pu, cette fois, bénéficier de sa coopération que durant une quinzaine de jours. Cependant, je suis heureux de savoir que ses activités futures l'amèneront souvent à Genève et qu'en sa nouvelle qualité, il symbolisera, si je puis dire, les rapports mutuels qui existent entre les négociations multilatérales et bilatérales consacrées au désarmement. Je souhaite que soient couronnés de succès ses efforts futurs, qui pourraient également créer des conditions plus favorables pour les travaux de notre Conférence. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au successeur de l'Ambassadeur Nazarkine, le camarade Batsanov, auquel je souhaite le succès dans ses nouvelles fonctions et garantis la pleine coopération de ma délégation. Je voudrais aussi accueillir parmi nous le nouveau représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Ait-Chaalal.

Avant de conclure, je ne saurais manquer cette occasion de remercier le Gouvernement japonais et le Département des affaires de désarmement de l'ONU qui ont organisé, la semaine passée à Kyoto, un séminaire sur un certain nombre de programmes prioritaires importants en matière de désarmement. J'estime qu'un échange de vues très utile s'y est déroulé et je voudrais remercier sincèrement tous les organisateurs de cette réunion qui ont permis son heureuse conclusion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur Morel, qui interviendra en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques.

M. MOREL (France) : Avant de m'adresser à vous en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques de la Conférence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous faire part de la satisfaction de mon pays de voir le Kenya assurer de façon aussi remarquable la présidence pour le mois d'avril, et cette satisfaction est d'autant plus particulière que le Premier Ministre français, M. Michel Rocard, commence aujourd'hui une visite officielle dans votre pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les présidents qui vous ont précédé, l'Ambassadeur Pugliese pour le mois de février et l'Ambassadeur Yamada pour le mois de mars. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue - puisque je ne suis pas encore intervenu au cours de cette demi-session - aux collègues qui ont pris leurs fonctions depuis la fin de la session de l'année dernière, l'Ambassadeur Houlliez de la Belgique, l'Ambassadeur Dietze de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, l'Ambassadeur Reese de l'Australie, l'Ambassadeur Kikanke du Zaïre, l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, l'Ambassadeur Ait-Chaalal de l'Algérie et l'Ambassadeur Vajnar de la Tchécoslovaquie.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau chef de la délégation soviétique, M. Batsanov, et dire un au revoir très amical, mais seulement un au revoir, à l'Ambassadeur Nazarkine en lui adressant mes meilleurs voeux pour les très importantes fonctions qui l'attendent.

L'objet de mon intervention en tant que Président du Comité des armes chimiques est d'essayer de présenter, à titre personnel, une évaluation d'ensemble des travaux du Comité, qui n'engage que le point de vue du Président. Cela a été fait de façon spécifique hier, dans le cadre du Comité, par la présentation d'une déclaration du Président qui est connue de toutes les délégations. Aujourd'hui, je voudrais essayer de prendre du recul et de considérer les principaux éléments d'ordre politique qui peuvent intéresser la Conférence réunie en séance plénière. Je me permets d'indiquer à cette occasion que je n'ai pas été en mesure d'établir un texte dactylographié pour cette intervention et je prie toutes les délégations de bien vouloir m'en excuser. L'essentiel se trouve dans la déclaration que j'ai présentée hier au Comité. Celle-ci a pour objet de résumer les travaux effectués pendant la première partie de la session de 1989 et a été établie avec les présidents des cinq groupes de travail. Elle se veut un rapport intérimaire officiel, un compte rendu des délibérations du Comité et des groupes de travail, dont le but est d'aider les délégations à examiner plus avant dans les capitales, au cours de l'intersession, les questions abordées afin qu'elles puissent être réglées dans le courant de la seconde partie de la session. Mon intervention comportera donc les trois volets suivants : tout d'abord, une appréciation générale des résultats des activités menées dans les groupes pour voir comment ils se présentent aujourd'hui; ensuite, une évaluation politique d'ensemble de l'état de la négociation; enfin, un certain nombre de remarques sur les méthodes de travail.

En ce qui concerne tout d'abord les résultats du travail des groupes, je commencerai par le groupe 1, présidé par M. Lüdeking, qui a procédé à un examen d'ensemble de l'appareil de la vérification dans le cadre de la Convention. Il me semble que, tôt ou tard, il faudra en arriver à une démarche intégrée au sujet de cette question centrale. Le Comité en général et le groupe 1 en particulier continuent de chercher, de reconnaître le terrain et

(M. Morel, France)

d'identifier les éléments clefs du système de vérification de la Convention; ce faisant, ils doivent obéir à une double nécessité consistant, d'une part, à considérer la vérification comme un tout parce qu'il faut un système d'ensemble cohérent et, d'autre part, à examiner très attentivement chacune des parties de cet ensemble qui sont soumises à la réflexion des délégations. et qui doivent être mises au point dans le texte évolutif, c'est-à-dire les inspections de routine bien sûr - et il convient à cet égard d'intégrer toutes les leçons des inspections expérimentales qui ont commencé -, la question posée et pour le moment sans réponse de l'éventualité de mesures additionnelles, et la question bien connue de l'inspection par mise en demeure, de même que les procédures de clarification de l'article 9.1 qui ont été réexaminées au sein de ce Comité. C'est donc un élément essentiel de la future convention qui a fait l'objet d'un travail difficile mais approfondi.

Le groupe 2, présidé par M. Goma, chargé des aspects juridiques, a lui aussi considéré les problèmes de façon intégrée. Il a abordé d'une part un aspect disons externe, et très important, qui est la relation entre le Protocole de 1925 et la Convention, de même que la relation entre la Convention et les autres accords internationaux - question qui n'est pas encore réglée et au sujet de laquelle les thèses en présence sont fortement opposées; cette situation est toutefois à bien des égards compréhensible et normale, et des choix devront s'opérer le moment venu. Le groupe a abordé d'autre part les aspects internes du système juridique de la Convention, à savoir les amendements, pour lesquels un projet d'article spécifique a été élaboré, les clauses finales et la question du règlement des différends, qui n'avait pas été examinée jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne le groupe 3 présidé par M. Sood, qui s'est occupé des institutions, ses activités ont consisté pour l'essentiel à consolider la structure tripartite fondamentale de la Convention, telle qu'elle est déjà bien connue. Il s'agit premièrement de la Conférence des Etats parties, à propos de laquelle un travail précis a pu être fait. Il s'agit ensuite du Conseil exécutif, pour lequel des consultations ont été engagées en deux étapes, d'abord au sein du groupe et maintenant sous l'égide de la présidence du Comité spécial; je crois que le travail entrepris à ce sujet est prometteur parce qu'il est très progressif. Il s'agit enfin du Secrétariat technique, qui a d'ores et déjà été considéré attentivement par le biais de la Commission préparatoire, qui est chargée en quelque sorte de préfigurer la mise en place des organes et tout particulièrement de l'organe opératoire du Secrétariat technique. En complément, le groupe 3 a eu un premier échange de vues sur la question du Conseil scientifique consultatif, qui n'est pas considéré comme un organe distinct et devra être de nouveau discuté. Il a également étudié la question très importante de l'articulation entre ce schéma institutionnel tripartite et les autorités nationales de chaque pays. C'est tout le problème des mesures d'application nationales de l'article VII qui a été ainsi agencé et en quelque sorte mis à jour après une longue période sans changement. Je crois qu'il y a eu sur ce chapitre une véritable avancée, largement facilitée par le travail accompli dans les inspections expérimentales nationales.

(M. Morel, France)

En ce qui concerne le groupe 4 présidé par M. Molander, qui s'est consacré aux aspects techniques, ses activités ont porté sur deux aspects majeurs. Le premier concerne ce que les délégations appellent maintenant couramment l'annexe chimique ou l'annexe sur les produits chimiques, et l'examen a permis de remettre en ordre, avec le concours très précieux des experts venus des capitales, toute une série de dispositions techniques qui étaient réparties de façon plus ou moins ordonnée dans l'ensemble du texte évolutif, pour arriver à une présentation plus claire, plus cohérente et plus opérationnelle des listes et des principes directeurs concernant chacune d'entre elles. Ce travail est encourageant en ce qu'il a notamment permis d'intégrer dans l'examen d'ensemble du problème des listes la question ancienne et difficile du "tableau [4]", et d'élaborer également des tableaux plus cohérents, plus structurés et plus précis, en supprimant notamment les produits qui figuraient jusqu'à maintenant sous la rubrique "à examiner" dans le texte évolutif (CD/881).

L'autre aspect du travail du groupe 4 a porté sur l'élaboration d'une structure simplifiée pour la présentation de l'annexe de l'article VI [1]. Deux examens successifs ont été effectués à cet égard, de sorte que la question a pu revenir deux fois devant le groupe en vue d'un travail approfondi, et le dernier résultat offre notamment un élément de solution pour la question fort sensible de la fabrication de produits du tableau [1] en dehors de l'installation unique de fabrication à petite échelle.

Le groupe 5, présidé par M. Krutzsch, a traité de la transition - thème qui a pu paraître au départ plus inattendu et moins classique, mais qui, je le crois, a vite trouvé son cadre parce qu'il correspondait à un besoin. Le groupe a réalisé à cet égard un travail fort utile, qui a comporté deux volets. Le premier concerne l'assistance et la protection contre les armes chimiques, d'où ressortent deux aspects : il s'agit d'une part du texte, sur lequel un travail important a été accompli afin d'essayer de dépasser les deux variantes figurant actuellement dans le texte évolutif en vue d'élaborer un projet; ce qui a été entamé à ce propos - notamment un projet sur la fourniture d'une assistance à la demande d'un Etat partie - est bien engagé et doit être poursuivi. D'autre part, et au-delà du texte, il s'agit du principe même de l'assistance qui fait maintenant, grâce aux contributions de nombreuses délégations et à un débat très animé, l'objet d'une compréhension beaucoup plus claire de la part de toutes les délégations en ce qui concerne la raison d'être et le rôle de ce mécanisme essentiel de l'assistance pendant la période décennale.

Le second volet des travaux du groupe 5 a porté sur la question de la période de préparation. Là aussi, le concept était peut-être un peu flou, mais il est devenu familier et s'est révélé très utile en permettant notamment d'identifier et d'examiner de près la question des mesures de confiance et le rôle qu'elles peuvent jouer dès avant l'entrée en vigueur de la Convention pour arriver à une véritable universalité dans l'adhésion. Par ailleurs, le groupe s'est également occupé du développement économique et technique et il s'est retrouvé ici devant une difficulté bien connue que l'on peut résumer dans une interrogation : faut-il rechercher un compromis sur un texte qui peut sembler presque prêt ou faut-il reprendre les problèmes de fond ? La question

(M. Morel, France)

est donc posée et elle sera reprise au cours de la demi-session d'été. Bien sûr, le groupe a également engagé des consultations sur le point essentiel de la sécurité non diminuée pendant la période de transition, qui ont été menées en vue d'un traitement méthodique de cette question au cours de la prochaine demi-session.

Comment caractériser ce qui a été accompli ? Pour résumer les choses en un mot, je dirais que c'est un travail en profondeur. Nous avons oeuvré dans les fondations, et si l'on a pas tellement vu le bâtiment monter, il faut bien dire que sans fondation solide, rien ne peut se faire.

J'en viens ainsi au deuxième aspect, c'est-à-dire l'évaluation générale de l'état de la négociation. La présentation rapide que je viens de faire des activités du Comité spécial et des groupes de travail peut effectivement apparaître comme étant en deçà des ambitions qui ont été définies par la Conférence de Paris au début de l'année et qui ont été confirmées par de nombreuses délégations, ici même à la Conférence du désarmement, depuis le début de la session. Cependant, du point de vue de la présidence, il ne faudrait pas faire d'erreurs de jugement sur la situation actuelle. L'implication d'un nombre accru de délégations et le plein examen de tous les aspects de la future convention constituent des préalables nécessaires en vue de progrès tangibles et appropriés. Le Comité - c'est-à-dire toutes les délégations, ainsi que le Président du Comité, les présidents des groupes et le secrétariat - a travaillé d'une façon qui n'a pas de précédent, je crois qu'on peut le dire, et par là même, il prend pleinement en compte les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Déclaration finale de la Conférence de Paris. Des sujets qui avaient été quelque peu mis de côté ont été repris. De nouveaux thèmes ont été introduits ou développés, et pour la première fois, en ce qui concerne quelques-uns d'entre eux. D'autres, en très bonne place sur l'ordre du jour depuis plusieurs années, ont fait l'objet d'un examen intense. En outre, plus de la moitié des délégations de la Conférence du désarmement - je crois qu'il faut le souligner et le rappeler -, ont été impliquées dans le travail exigeant de mise en oeuvre d'une inspection nationale expérimentale. La mobilisation des délégations a donc été considérable, mais elle ne saurait être, bien sûr, une fin en soi. Le nouveau rythme et les nouvelles méthodes de travail sont des étapes nécessaires qui doivent conduire à des progrès réels, et tel sera bien le but de la seconde partie de la session de 1989. Tous les membres du Comité peuvent maintenant concentrer leur attention de la façon la plus précise sur des difficultés bien identifiées et se préparer pleinement pour la recherche de solutions appropriées. Comme cela a été le cas depuis le début de la session, il faudra à cet effet programmer soigneusement les activités du Comité. Le programme prévisionnel qui a été présenté hier au Comité spécial, à titre indicatif, offre une première esquisse. Il sera introduit formellement au début de la prochaine demi-session dans une version révisée et complétée qui intégrera les réactions et suggestions des délégations, et sera ensuite soumis à l'approbation du Comité. De l'avis de la présidence, la disponibilité des délégations qui ont pris part au travail du Comité constitue une indication encourageante pour la seconde partie de la session et devrait conduire spécialement, en raison du temps très limité qui nous est imparti, à une disponibilité encore plus grande au cours de l'été.

(M. Morel, France)

Après avoir couvert de façon très étendue les sujets identifiés dans le document CD/CW/WP.222 - qui est le programme de travail du Comité spécial pour l'année 1989 -, le moment est venu de mener pour de bon des négociations intensives. Conformément à la Déclaration de Paris, le Comité a redoublé d'efforts de toute urgence. Il devrait maintenant être prêt à résoudre promptement les problèmes qui demeurent et à conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés.

Je voudrais maintenant présenter à la Conférence quelques réflexions plus spécifiques sur la méthode de travail dans laquelle nous nous sommes engagés, et formuler trois constatations à cet égard.

Premièrement, la conversion des résultats de la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques en progrès effectifs dans les négociations ne peut pas être immédiate. Il est difficile de mettre en mouvement de façon encore plus accentuée une quarantaine de délégations, auxquelles s'ajoute plus d'une vingtaine de délégations de pays non membres de la Conférence du désarmement. Chacun a sa façon de contribuer et c'est normal. Il faut aussi noter que la complexité du traité est considérable et inévitable. Par ailleurs, nous sommes passés par un certain changement de perspective avec un plus grand souci de l'universalité et une meilleure vue d'ensemble des grands enjeux de la Convention. Il a fallu, et il faut donc intensifier nos efforts, tout en étant plus nombreux et en examinant plus de sujets.

Deuxièmement, ces problèmes de méthode ont une très grande importance. Ce ne sont pas des questions secondaires. Nous voyons à quel point, pour chacun des grands sujets et chacun des groupes que je viens d'évoquer, le problème de la méthode est important. J'ai parlé des modalités de la vérification. Nous sommes amenés à considérer des méthodes de vérification qui n'ont pas de précédents ni d'équivalents, et qui ne peuvent pas en avoir. Il est donc important de traiter correctement des problèmes de méthode. De même, dans le domaine juridique, nous devons faire face à des thèses en apparence contradictoires qui ont chacune leurs raisons d'être. Il faut en tenir compte. En ce qui concerne les aspects institutionnels, la complexité du dispositif à prévoir pour l'organisation du Conseil exécutif, par exemple, est reconnue par toutes les délégations, chacune ayant évidemment des préférences; mais au moins une chose est évidente, c'est que tout le monde reconnaît la complexité de la méthode qu'il faudra trouver pour arriver à mettre au point une représentation appropriée et un mode de décision satisfaisant au sein du Conseil exécutif.

Quant à l'annexe chimique, résumons le problème. Il s'agit d'arriver à combiner les contraintes liées à la sécurité des Etats avec celles qui sont propres à la production industrielle. Deux univers, deux systèmes de valeur, deux séries de critères à mettre dans un seul document de façon compatible.

Enfin, en ce qui concerne le groupe 5, la sécurité et la confiance entre partenaires ne peuvent pas se déterminer et se décider en un seul jour. Il faut procéder par étapes. L'idée de la période de transition est un élément évidemment essentiel de la Convention, et là encore, il faudra définir très précisément la meilleure méthode. Il importe donc, sur le plan méthodologique

(M. Morel, France)

de ne pas minimiser les différences de point de vue entre les délégations, mais de constater qu'il s'agit de maîtriser ensemble une réalité difficile à appréhender. Ma dernière remarque à propos de la méthode sera la suivante : Je crois que la recherche en commun de solutions communes à des problèmes sans précédent est déjà bien engagée - tel est l'esprit général de l'évaluation que j'ai essayé de présenter. Simplement, il faut partir de la réalité et non pas de formules toutes faites; il vaut mieux que les choses soient dites clairement, car c'est à partir de ce moment-là que le vrai travail de négociation commence.

Pour conclure, je serais tenté de citer une formule latine bien connue : labor omnia vincit improbus, un travail opiniâtre vient à bout de tout, disait Virgile dans les Géorgiques, qui étaient en quelque sorte son chant de la terre. Mais l'homme est plus changeant que la terre et la négociation est moins prévisible que les labours. Néanmoins, je crois que tout en mesurant l'élément d'imprévisibilité et la difficulté du travail commun, nous avons, avec l'orientation politique générale, tout ce qui est nécessaire pour démontrer la volonté politique de la communauté internationale. Dans ces conditions, un travail opiniâtre doit effectivement permettre d'arriver à une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cet enjeu est important, car c'est l'une des façons par lesquelles nous devons chercher à maîtriser ensemble un des aspects majeurs de l'évolution du monde contemporain à la frontière de la technologie et de la sécurité. Il faut poursuivre le travail en cours et s'engager de plus en plus dans la négociation. Cela aura clairement des conséquences directes sur l'organisation future de la sécurité internationale. Pour terminer, je voudrais remercier toutes les délégations, les présidents des groupes et le secrétariat, en particulier M. Abdelkader Bensmaïl, ainsi que tous les services du Palais des Nations pour le concours qu'ils nous apportent, et je tiens à leur exprimer toute ma gratitude au nom de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Dietze.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je prends la parole aujourd'hui pour partager avec vous quelques observations du groupe des pays socialistes, alors que s'achève la première partie de la présente session. Celle-ci a commencé dans des circonstances favorables sur le plan mondial. Des événements internationaux importants prennent une *signification particulière dans ce contexte*, ainsi la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, l'achèvement de la réunion de Vienne et l'ouverture des négociations entre les 23 Etats et les 35 Etats sur la réduction des forces armées et des armements classiques ainsi que sur de nouvelles mesures de confiance et de sécurité en Europe, l'application continue du Traité FNI et l'accord intervenu à Stockholm. Bien que la situation internationale reste complexe et contradictoire, nous pensons que tous ces faits nouveaux indiquent un progrès soutenu de la limitation des armements et du désarmement ainsi qu'un renforcement de la sécurité internationale. Les pays au nom desquels j'ai pris la parole apportent une contribution notable à ce processus, notamment en adoptant des mesures

(M. Dietze, République démocratique allemande)

unilatérales tendant à réduire leurs forces armées, leurs armements et leurs dépenses militaires, et en réorganisant leurs armées pour leur donner un caractère nettement défensif.

Nous partageons l'opinion, exprimée à plusieurs reprises au cours de la présente session, suivant laquelle la Conférence du désarmement ne doit pas rester le témoin passif des tendances positives enregistrées dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, et doit compléter les résultats obtenus à l'échelon bilatéral et régional par des progrès dans l'élaboration d'accords multilatéraux, - d'autant plus que la Conférence est le seul organe multilatéral de négociation sur ces questions.

Le fait que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables des gouvernements sont de plus en plus nombreux à venir prendre la parole devant cette instance atteste l'importance que la communauté mondiale attache aux travaux de la Conférence. Des représentants de haut niveau des pays socialistes ont eux aussi prononcé des discours à la présente session.

Bien plus, nous constatons qu'un climat positif a régné durant la première partie de la session et qu'il a été ainsi possible d'engager un dialogue franc sur la plupart des questions vitales du désarmement. Toutefois, nous devons également noter qu'aucune percée décisive n'a été faite à ce jour en ce qui concerne les travaux de la Conférence du désarmement. Aucun progrès n'a été enregistré quant aux questions nucléaires, et les travaux sur le point 5 ne se sont toujours pas orientés vers l'action.

Comme les années précédentes, la Conférence s'est surtout employée à élaborer la convention sur l'interdiction complète et la destruction des armes chimiques. C'est ce qu'exigent la situation dans le domaine du désarmement multilatéral et les appels lancés par la Conférence de Paris à cette instance afin qu'elle redouble d'efforts pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclue la convention dans les délais les plus rapprochés.

Nous notons que, sous la direction efficace du distingué représentant de la France, l'Ambassadeur Pierre Morel, le Comité spécial des armes chimiques a su tirer parti des avantages qu'offrait la structure organisationnelle de cet organe et est parvenu à intensifier ses travaux. De grands progrès ont été faits en ce qui concerne plusieurs questions, en particulier l'annexe sur les produits chimiques, le régime applicable à la synthèse en laboratoire des produits chimiques inscrits au tableau [1], l'annexe relative à la confidentialité de l'information, plusieurs dispositions touchant la future organisation, l'assistance pour la protection contre les armes chimiques, et certaines des clauses finales. Qui plus est, à la présente session, le Comité spécial des armes chimiques a engagé pour la première fois un débat de fond sur plusieurs questions qui, objectivement, existaient bien auparavant, mais avaient été laissées à l'écart pour une raison quelconque. Cela a été possible aussi, en grande partie, grâce aux présidents des cinq groupes de travail qui ont été créés au sein du Comité spécial.

(M. Dietze, République démocratique allemande)

Les pays socialistes, pour leur part, y ont contribué activement, puisqu'ils ont soumis une proposition concernant la synthèse en laboratoire de produits chimiques inscrits au tableau [1] et qu'ils se sont montrés prêts au compromis afin de régler la question des produits chimiques létaux supertoxiques ne figurant pas au tableau [1]. Il a aussi été proposé de mettre à l'épreuve les procédures d'inspection par mise en demeure dans le cadre d'inspections expérimentales multilatérales. Quatre membres de notre groupe ont fait rapport sur les résultats des inspections expérimentales qu'ils avaient effectuées dans leur pays. Nous demandons qu'il soit procédé sans tarder à des inspections expérimentales multilatérales bien préparées.

Nous déplorons qu'aucun progrès tangible n'ait été enregistré dans le règlement des problèmes clés encore en suspens. Nous exhortons donc toutes les délégations à travailler avec sérieux et dans un esprit de conciliation au cours de la seconde partie de la session. Nous estimons qu'il faut effectuer de véritables percées dans le cadre des négociations sur les armes chimiques, et principalement dans des domaines tels que l'inspection par mise en demeure, le système global de vérification, les régimes établis en vertu de l'article VI, la composition du Conseil exécutif et ses modalités de prise de décisions, ainsi que l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations fabriquant de telles armes. Un accord sur les articles X et XI du texte évolutif favoriserait essentiellement une adhésion mondiale à la convention. Nous estimons qu'à ce stade des négociations, il faut s'efforcer de trouver des solutions plutôt que de créer de nouvelles difficultés.

Les pays au nom desquels je fais cette intervention estiment que le fait de concentrer ses efforts sur la négociation d'une interdiction des armes chimiques - choix en soi justifiable - ne doit pas empêcher la Conférence de travailler sur d'autres points essentiels de son ordre du jour, en particulier l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais et l'adoption de mesures visant au désarmement nucléaire et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nos pays recommandent que la Conférence décide de commencer dès que possible à travailler concrètement sur un traité d'interdiction complète des essais et d'établir à cette fin un comité spécial approprié. Pour ce qui concerne le mandat d'un tel organe, nous avons effectivement fait preuve de souplesse. A la fin de la session précédente, l'un des pays de notre groupe - la Tchécoslovaquie - a soumis un projet de mandat qui, nous en avons l'espoir, aidera la Conférence à régler enfin la question de la création d'un comité spécial à ce titre. Nos délégations sont très reconnaissantes de ce qu'a entrepris le distingué représentant du Japon, l'Ambassadeur Yamada, pour trouver une solution de compromis acceptable pour tous.

Pour ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, la Conférence a enregistré à la présente session un résultat marquant, à savoir le cinquième rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ce rapport indique comment sera conçu le système mondial d'échange international de données sismiques, en tirant

(M. Dietze, République démocratique allemande)

parti des progrès les plus récents des connaissances et des techniques sismologiques. Cet acquis souligne avant tout qu'il est temps de commencer à élaborer, avec la participation d'experts scientifiques, un système global de vérification de la non-réalisation d'essais nucléaires. La République démocratique allemande a soumis des propositions détaillées et concrètes à cet effet au cours de la présente session.

Nous avons l'espoir que durant la seconde partie de la session, il sera possible, à tout le moins, de s'entendre sur la création d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, sur le mandat d'un tel organe et sur l'élaboration, par des experts, de propositions concernant le système de vérification.

Tout en prenant acte avec satisfaction du rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les délégations des pays socialistes regrettent que les Etats membres aient consacré tant d'efforts à régler des questions d'organisation, limitant ainsi le temps dont ils disposaient pour les travaux de fond. Nous estimons que le Comité spécial doit maintenant s'attaquer à cette tâche importante qu'est la recherche d'une entente commune sur l'organisation des travaux de la Conférence, afin que nous progressions systématiquement et efficacement vers la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien d'autres délégations ont d'ailleurs été du même avis.

Le résultat des travaux du Comité indique clairement qu'il existe une base solide nous permettant d'avancer. Le document de travail CD/905, dans lequel la délégation mongole donne un aperçu des propositions présentées au Comité spécial au cours de ces dernières années, nous confirme dans cette opinion. Les pays socialistes sont favorables aux solutions, globales ou partielles, susceptibles d'aboutir à une interdiction complète des armes spatiales. Ils ont fait dans le passé d'utiles tentatives en ce sens. Aux réunions du Comité spécial en 1989, les pays socialistes ont tracé dans les grandes lignes leur position, en se déclarant favorable à l'élaboration d'un code de conduite relatif à l'espace. Ils ont exprimé des idées concrètes sur les moyens d'accroître la confiance et la transparence en ce qui concerne les activités des Etats dans l'espace. Nous avons l'espoir que le Comité continuera à analyser de près les propositions existantes - mais d'une manière plus systématique - lors de la reprise prochaine de la session. Les pays de notre groupe se sont aussi prononcés en faveur de l'organisation de discussions entre experts scientifiques dans le cadre du Comité spécial et ont fait des suggestions concrètes à cette fin.

Les délégations des pays socialistes estiment qu'il sera aussi essentiel, durant la seconde partie de la session, que le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité et le Comité spécial des armes radiologiques continuent à identifier les moyens de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Nous pensons que la Conférence doit redoubler d'efforts afin d'achever l'élaboration du Programme global de désarmement, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M. Dietze, République démocratique allemande)

Le groupe des pays socialistes déplore que les Etats membres de la Conférence n'aient pas encore pu s'entendre sur les modalités d'examen des questions du désarmement nucléaire et de la prévention de la guerre nucléaire. Nous estimons - par principe et vu l'importance de la question - que le débat sur l'élimination complète des armes de destruction massive - nucléaires, chimiques et autres - doit avoir lieu à l'échelon international afin d'élargir la participation au processus de négociation sur les armes nucléaires. Tous les Etats nucléaires auront à y participer, ce qui créera les conditions nécessaires à l'établissement des relations internationales sur de nouvelles bases, de telle sorte que chaque Etat prenne sur lui de renforcer la sécurité universelle. Nous nous attendons à ce que la Conférence se livre, durant la seconde partie de sa session, à un examen de principe de ces questions importantes.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais passer à une note plus personnelle. Etant donné que mon ami et collègue l'Ambassadeur Youri Nazarkine va quitter son poste de chef de la délégation soviétique à la Conférence du désarmement, je tiens à lui exprimer mes félicitations pour la remarquable contribution qu'il a apportée à nos travaux. Je voudrais en outre le remercier de la collaboration dont j'ai personnellement bénéficié de sa part. En disant au revoir à notre ami, nous souhaitons que le succès continue de l'accompagner dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au service du désarmement, et nous formulons à son égard des vœux de santé et de bien-être. Je voudrais en même temps saluer cordialement l'arrivée de notre nouveau collègue qui va diriger la délégation soviétique, Sergueï Batsanov, et lui souhaiter le succès dans son travail ici à Genève. Je tiens à lui assurer que ma délégation est prête à poursuivre avec lui son étroite coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration. La liste des orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il d'autres membres qui souhaiteraient intervenir à ce stade ? Je donne la parole au représentant de l'Egypte.

M. ELARABY (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je ne voudrais pas retarder les délibérations de la réunion, mais, en ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21 et en son nom, je tiens à dire à l'Ambassadeur Nazarkine combien nous sommes heureux et pleinement satisfaits d'avoir travaillé avec lui durant ces dernières années. Je lui souhaite tout le succès dans le poste très important qui va être le sien. Je voudrais par la même occasion souhaiter la bienvenue à son successeur, M. Batsanov.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais me joindre à nos collègues qui ont évoqué aujourd'hui le départ de notre ami et collègue l'Ambassadeur Youri Nazarkine. J'ai travaillé étroitement avec lui non seulement à la Conférence du désarmement, mais aussi pendant de nombreuses heures au niveau bilatéral ainsi qu'à l'ONU à New York, bien entendu - à l'Assemblée générale, à la Première Commission et à la session extraordinaire. L'Ambassadeur Nazarkine est un fin diplomate doué d'un excellent jugement qui a abordé nos travaux de façon constructive et avec imagination. Durant son mandat de représentant de l'Union soviétique à

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

la Conférence du désarmement, nous avons constaté que nos négociations, qui étaient marquées en grande partie par la polémique et l'acrimonie, sont maintenant empreintes d'un esprit de sérieux. Nous attribuons pour beaucoup l'amélioration de l'atmosphère de la Conférence à la démarche personnelle et aux talents de diplomate de l'Ambassadeur Nazarkine. Au nom de notre délégation, nous lui souhaitons tout le succès dans ses nouvelles activités et responsabilités. Les excellents rapports que nous avons eus par le passé avec son successeur, M. Batsanov, nous garantissent que nos relations constructives avec la délégation soviétique se poursuivront.

M. FAN (Chine) (traduit du chinois) : Je voudrais me joindre à mes collègues qui ont déjà pris la parole et exprimer moi aussi le plaisir que j'ai eu à travailler pendant de si nombreuses années avec l'Ambassadeur Nazarkine. J'ai coopéré avec lui à la Conférence du désarmement et dans d'autres instances, et il a personnellement fait le nécessaire pour que je me rende en Union soviétique. Tout cela constituera pour nous d'excellents souvenirs. Je sais aussi que son départ n'est que temporaire et qu'il reviendra bientôt à Genève pour occuper un poste important dans le domaine du désarmement. J'espère que son travail aboutira à une meilleure coordination entre les efforts multilatéraux en matière de désarmement, qui sont entrepris ici à la Conférence, et les négociations bilatérales. Je lui adresse aussi mes vœux de meilleur succès dans son futur poste. En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Batsanov qui lui succède à la tête de la délégation soviétique. Je suis sûr que la délégation chinoise continuera de bénéficier de la coopération avec la délégation soviétique.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je tiens avant tout à exprimer ma satisfaction de voir la Conférence du désarmement présidée durant le dernier mois de sa session de printemps par le représentant du Kenya, l'Ambassadeur Bullut, et par la délégation kényenne. Je voudrais également dire ma reconnaissance au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yamada, pour les efforts qu'il a déployés en dirigeant nos travaux pendant le mois écoulé. Je souhaite la bienvenue au nouveau représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Ait-Chaalal, et lui adresse mes vœux de succès dans l'accomplissement de sa tâche.

La séance d'aujourd'hui est une réunion d'adieu pour moi étant donné que je quitte le poste de représentant de l'URSS à la Conférence du désarmement pour occuper de nouvelles fonctions. Je suis heureux de constater que les deux ans et trois mois durant lesquels j'ai représenté mon pays ont vu se produire d'importants changements positifs dans la situation internationale. Cette évolution a eu aussi des répercussions sensibles sur la Conférence du désarmement. Les négociations consacrées à l'interdiction des armes chimiques ont enregistré d'importants progrès qui nous ont rapprochés de la conclusion d'une convention, bien que les succès aient alterné avec des ralentissements certains.

Je n'ai pas l'intention d'analyser ici l'état des négociations. Une évaluation a été faite aujourd'hui à cet égard au nom du Groupe d'Etats socialistes par le coordonnateur de ce mois, l'Ambassadeur Peter Dietze de la République démocratique allemande. Je voudrais simplement dire que

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

je regrette personnellement de ne pas pouvoir prendre part à l'achèvement des projets relatifs à la convention sur l'interdiction des armes chimiques, y compris la rédaction du texte définitif. J'espère que ce moment n'est pas très éloigné. Je regrette aussi que, durant mon mandat de représentant de l'URSS, il n'ait pas été possible de créer un organe sur l'interdiction des essais nucléaires. Je pense que la Conférence pourra bientôt commencer enfin des travaux concrets sur ce problème, qui constitue depuis bien des années déjà le premier point de son ordre du jour. Ces travaux doivent nous rapprocher de la réalisation de cette importante mesure qu'est l'interdiction complète des essais sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires.

J'ai particulièrement ressenti la nécessité de telles mesures en voyant Hiroshima, qui a été victime d'une attaque nucléaire. Je suis reconnaissant au maire de cette ville qui m'a donné la possibilité - ainsi qu'aux autres participants à la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement qui s'est tenue à Kyoto - de me rendre sur ces lieux tragiques. Je voudrais exprimer à cet égard ma reconnaissance au Département des affaires de désarmement de l'ONU dirigé par le Secrétaire général adjoint M. Akashi, ainsi qu'aux organisateurs japonais de la réunion et de la visite à Hiroshima, et avant tout au représentant du Japon à la Conférence, l'Ambassadeur Yamada. L'organisation méticuleuse et l'attention dont nous avons bénéficié ont sans aucun doute contribué au succès de l'entreprise.

La Conférence du désarmement a été pour moi une école d'une grande utilité du fait que j'ai pu travailler avec des collègues extrêmement compétents, bienveillants et d'un haut calibre intellectuel. La collaboration et les contacts personnels que j'ai eus avec eux m'ont été fort utiles et agréables. Je suis certain que la Conférence jouera un rôle encore plus important dans la noble cause de la limitation des armements et du désarmement. Cette tâche ne peut être accomplie qu'en combinant tous les niveaux et toutes les orientations possibles sur le plan multilatéral, régional et bilatéral. Je pense que l'expérience que j'ai acquise m'aidera dans mes nouvelles fonctions, qui sont également liées au désarmement mais, cette fois-ci, à l'échelon bilatéral. J'ai été en effet nommé chef de la délégation de l'Union soviétique aux pourparlers avec les Etats-Unis sur les armes nucléaires et spatiales.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à tous mes collègues pour leur concours et leur amitié, ainsi que pour les chaleureuses paroles et les vœux qu'ils m'ont adressés à l'occasion de mes nouvelles fonctions. Je suis profondément touché par la manifestation de ces sentiments à mon égard et j'espère bien que nos rapports personnels amicaux se poursuivront à l'avenir. Pour ma part, je conserverai le meilleur souvenir de cette période de travail avec vous. Je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina et son adjoint l'Ambassadeur Berasategui, ainsi que tous les membres du secrétariat, y compris les interprètes, qui veillent à assurer les meilleures conditions de travail possibles. Je vous souhaite à tous le succès dans votre tâche difficile, importante et indispensable à l'humanité, et vous adresse mes vœux de bonheur et de santé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Au nom de la Conférence, je voudrais lui adresser nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son accession au poste important de chef de la délégation soviétique aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales à Genève. Tout en étant très heureux d'apprendre qu'un collègue estimé va occuper de si hautes fonctions, je suis sûr que nous regretterons tous en même temps de ne plus le voir aussi souvent qu'avant. Youri Nazarkine est un remarquable diplomate, doué de connaissances profondes, d'une vaste expérience et de grands talents, qui a représenté avec distinction son pays à la Conférence du désarmement. Je suis particulièrement heureux de rappeler que sa vie professionnelle a été liée à notre instance multilatérale depuis 1967 - année où il est arrivé en qualité de deuxième secrétaire à la délégation soviétique au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement - jusqu'à aujourd'hui, où sa carrière au sein de cet organe a atteint son point culminant avec le poste de chef de la délégation soviétique, alors que l'Union soviétique formule de nouvelles démarches dans le domaine du désarmement. Il a ainsi accompli une tâche importante et difficile, en laissant un grand nombre de nouveaux amis. Je voudrais lui adresser, ainsi qu'à Mme Nazarkine, tous nos meilleurs vœux pour leurs activités personnelles et professionnelles, et exprimer l'espoir que nous pourrions rester en relations étant donné qu'ils demeureront à Genève pendant au moins une partie de l'année. Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau chef de la délégation soviétique, Sergueï Batsanov, que je tiens à assurer de la coopération de ma délégation dans l'exercice de ses nouvelles fonctions importantes.

Comme je l'ai annoncé au début de la séance, j'ai maintenant l'intention de saisir la Conférence de la question de la date d'ouverture de la seconde partie de la session. Comme vous le savez, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, nous devons prendre une décision concernant cette date. Des consultations se sont déroulées sur ce sujet et je crois que, suivant la pratique établie, nous devrions tout d'abord examiner cette question dans le cadre d'une consultation officieuse, et reprendre ensuite la séance. La séance plénière va donc être suspendue et je réunirai dans cinq minutes une consultation officieuse des coordonnateurs dans la salle C-108. Nous reprendrons la séance plénière dans 45 minutes.

La séance est suspendue à 11 h 55; elle est reprise à 14 h 5.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 507ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Je suis heureux de vous informer que nous sommes arrivés à un accord sur la date d'ouverture de la seconde partie de la session annuelle. Comme ma délégation occupera la présidence jusqu'au 13 juin, conformément à la pratique suivie et au règlement intérieur de la Conférence, et afin de préparer soigneusement la tâche de la présidence, l'Ambassadeur García Robles du Mexique, en sa qualité de prochain président, tiendra les consultations qu'il juge nécessaires une semaine avant la date d'ouverture officielle, qui est le 13 juin à 10 heures. Je considère que cette procédure est acceptable.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je voudrais vous informer que le Comité spécial sur le Programme global de désarmement se réunira cet après-midi à 16 heures au lieu de 15 heures. Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le 13 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 14 h 10.